

CHARTRE DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE ONCOLOGIE POUR LES VISITES

OBJECTIF :

Offrir un environnement accueillant, chaleureux et respectueux aux patients atteints de cancer et à leurs proches et aux visiteurs, en assurant **sécurité, confidentialité et bien-être** de chacun des patients.

HORAIRES DES VISITES :

Visites autorisées de 11h30 à 20h, tous les jours de la semaine (7 jours sur 7).

Horaires sujets à ajustements selon la situation clinique du patient. Consulter le personnel soignant pour vérifier les horaires de visite appropriés.

Nombre de visiteurs :

Maximum 2 visiteurs à la fois.

Les enfants de moins de 16 ans doivent être accompagnés d'un adulte responsable en tout temps.

Visite des enfants de moins de 16 ans :

Les enfants sont les bienvenus, car il est essentiel de ne pas les exclure de la dynamique familiale.

Pour garantir une visite appropriée, certains prérequis doivent être respectés :

- être d'accord pour la visite ;
- avoir le consentement du patient.

Les enfants doivent recevoir des informations adaptées à leur âge, fournies par son entourage ou la(le) psychologue :

- description de la chambre ;
- des informations sur l'état physique du proche malade.

La(le) psychologue est disponible pour accompagner l'enfant et ses proches.

Une fois ces conditions remplies, l'enfant peut se rendre au chevet de la personne hospitalisée accompagné par un parent ou/et la(le) psychologue.

CONDITIONS D'ACCÈS :

Les visiteurs malades (fièvre, toux, etc.) doivent s'abstenir de rendre visite aux patients.

RESPECT DE LA CONFIDENTIALITÉ :

Respecter la confidentialité des informations médicales. Les discussions privées entre proches ou avec le personnel médical, paramédical et prestataires doivent se faire dans des espaces dédiés.

COMPORTEMENT RESPECTUEUX :

Les visiteurs sont tenus de respecter les patients, le personnel médical, paramédical et les autres visiteurs.

INTERDICTIONS :

Interdiction de fumer ou de vapoter.

Les animaux de compagnie ne sont pas admis, sauf les animaux d'assistance ou sur avis du référent médical, pour les patients en fin de vie.

ALIMENTS, FLEURS ET CADEAUX :

Fleurs coupées, cadeaux sont autorisés.

S'assurer auprès du personnel soignant que le patient est autorisé à s'alimenter (examens, patient à jeun, troubles de la déglutition).

SÉCURITÉ :

En cas d'urgence médicale ou d'incident, alerter immédiatement le personnel infirmier ou médical.

MESURES DE SÉCURITÉ SANITAIRE :

Le port du masque peut devenir obligatoire en cas d'épidémie ou de situation particulière.

SALLE FAMILLES :

La salle familles, à votre disposition, est équipée d'un frigo, d'une cafetière, d'une thèière et d'un micro-ondes pour vous permettre une pause tout en étant au chevet de votre proche.

Chaque famille peut ramener des boissons **sans alcool** et aliments qui pourraient faire plaisir à leur proche, en respectant les lieux.

ACCOMPAGNEMENT LA NUIT :

Autorisé uniquement sur avis médical. Autorisation de deux accompagnants par chambre. Au-delà, utiliser la salle des familles.

MODIFICATION DE LA CHARTE :

Cette chartre peut être modifiée en fonction des besoins du service. Les mises à jour seront communiquées aux visiteurs. Nous vous remercions de votre compréhension et de votre coopération pour maintenir un environnement positif et de soutien au sein du Service d'Oncologie pour les Visites. Votre respect des règles et des procédures contribue au bien-être des patients et au bon fonctionnement de notre service.